



2022-067

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 décembre 2022

| | | | |
|---|-------------|-------------------------------------|--|
| Nombre de membres | | | L'an deux mille vingt-deux, lundi cinq décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire |
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N. Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., MEYER D., KRAL A., Représentés : Mme WALBRECQ J. représentée par Mme DELAPORTE L. |
| 15 | 15 | 14 | |
| Date de la convocation : 30 novembre 2022 2022 | | | Absent non excusé : M. Bertrand N. |
| Date d'affichage : 30 novembre 2022 | | | Secrétaire de séance : M. LEFEBVRE P. |

N° 2022-067 ▫ Budget - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR concernant l'agrandissement au 136 rue Neuve pour une création de locaux d'archives communales

M. le maire présente le devis du maître d'œuvre concernant l'agrandissement du bâtiment principal sis 136 rue Neuve pour la création de locaux d'archives. Il précise que les archives départementales préconisent que celui-ci soit situé et aménagé en rez-de-chaussée pour des questions de résistance du plancher, à proximité des bureaux des agents, si possible sans accès par l'extérieur et par le public.

La seule possibilité qui s'offre à nous, afin de respecter ces quelques règles, est de construire ce local derrière le bâtiment existant et en appui sur le mur. Ces travaux sont dans une démarche de qualité environnementale et d'économie d'énergie.

M. le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour une aide sur ce projet, et présente le plan de financement :

| Dépenses H. T | | Financeurs | Montant | |
|---------------------|--------------|-----------------------|--------------|-------|
| Montant des travaux | 107 331.00 € | Conseil Départemental | 39 712.47 € | 37 % |
| | | DETR | 37 565.85 € | 35 % |
| | | Commune | 30 052.68 € | 28 % |
| TOTAL | 107 331.00 € | | 107 331.00 € | 100 % |

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour une aide d'un montant de 37 565.85 € à la construction de locaux d'archives,
- **Donne pouvoir** à M. le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision,

| | | |
|--------|---|-----------------------------|
| Cachet | Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, | Le Maire, Thierry MICHEL |
| | | |